

VILLE DE
SAINT MÉDARD
EN JALLES



Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la commune de Saint-Médard-en-Jalles

DEMANDE DE FINANCEMENT AUPRÈS DE L'ÉTAT AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT LOCAL. AUTORISATION

Séance du 11 février 2020

L'an deux mille vingt , le onze février à dix-neuf heures.

Le conseil municipal de la commune de Saint-Médard-en-Jalles, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances **sous la présidence de Monsieur Jacques Mangon, maire.**

Présents :

M Mangon, Mme Layrisse, M Acquaviva, Mme Le Moller, Mme Thibaudeau, Mme Hanusse, Mme Picard, Mme Alhaitz, Mme Nardini, M Barat, M Pages, M Bouteyre, Mme Barrière, M Auffret, M Roucher, Mme Demare, M Delpech, M Garnier, Mme Durand, M Guichoux, M Ouillade

Absent(s) ayant donné(s) leur pouvoir :

M Augé à M Roucher
M Braun à Mme Alhaitz
Mme Dumas à M Mangon
M Dubos à M Auffret
M Claudin à Mme Picard
M Alban à Mme Hanusse
Mme Baron à Mme Nardini
M Cases à M Guichoux

Absent(s) :

M Demanes, M Camacho, Mme Rivière, M Morisset, M Cristofoli, Mme Rigaud

Secrétaire de séance : M Xavier Delpech.

La séance est ouverte,

Délibération du : 11 février 2020
Rendue exécutoire le : 13 février 2020
Publiée le : 13 février 2020

Signé : Le maire Jacques Mangon

Délibération du conseil municipal

Séance du 11 février 2020

DEMANDE DE FINANCEMENT AUPRÈS DE L'ÉTAT AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT LOCAL. AUTORISATION

M Jacques Mangon, Maire présente le rapport suivant.

Par délibération n° DG18_075 du 27 juin 2018, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer le contrat avec le représentant de l'État fixant, pour le budget principal de la Ville et sur la période 2018-2020, la trajectoire impartie aux dépenses de fonctionnement, au besoin de financement et à la capacité de désendettement.

L'article 4 de ce contrat stipule que, comme le prévoit la loi de programmation des finances publiques 2018-2022, la commune bénéficiera d'une partie de l'enveloppe supplémentaire prévue au titre de la dotation de soutien à l'investissement local.

Cette dotation en faveur des communes et des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre est destinée au soutien de projets de :

- rénovation thermique, transition énergétique, développement des énergies renouvelables,
- mise aux normes et de sécurisation des équipements publics,
- développement d'infrastructures en faveur de la mobilité ou de la construction de logements,
- développement du numérique et de la téléphonie mobile,
- création, transformation et rénovation des bâtiments scolaires,
- réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants.

Suite à la contractualisation, la Ville a bénéficié au titre de la dotation de soutien à l'investissement local :

- en 2018 de 240 045,36 € de subventions pour financer l'équipement numérique des écoles et la pose de lanternes LED d'éclairage public.
- en 2019 de 269 692 € de subventions pour financer l'équipement numérique des écoles et la mise en accessibilité PMR avec création d'un ascenseur à l'école Montaigne.

Les opérations pour être éligibles ne doivent pas avoir commencé au moment du dépôt du dossier auprès de la Préfecture.

Considérant les opérations inscrites au budget primitif 2020 du budget principal de la commune, il est proposé au Conseil Municipal de demander le financement de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local pour l'exercice 2020 pour les opérations suivantes :

- Travaux de restructuration et d'extension de l'école de Cérillan

A compter de 2020, suite à un concours de maîtrise d'œuvre, la Ville procédera à des travaux de restructuration et d'extension du groupe scolaire de Cérillan afin de lui permettre d'accueillir 20 classes, contre 15 aujourd'hui. Les travaux consisteront en la construction de 1 000 m² de plancher supplémentaire et en une large rénovation de l'existant et une mise en accessibilité.

La durée des travaux est prévue sur 3 ans de 2020 à 2022.

Le budget prévisionnel est de 4 033 223 € HT.

La Ville demandera une subvention à Bordeaux Métropole à hauteur de 50% du montant HT des travaux (soit 2 016 611,50 €) dans le cadre du Fonds de concours aux communes pour les équipements scolaires.

L'autofinancement de la Ville sera de 2 016 611,50 € HT.

- Travaux d'isolation de l'école Hastignan par l'extérieur

L'école élémentaire d'Hastignan est un bâtiment au volume simple mais qui est peu efficace énergétiquement. Afin d'améliorer le confort pour ses occupants tant l'hiver que l'été et réduire les consommations énergétiques, la Ville a prévu de mettre en place une isolation par l'extérieur. Ce type d'isolation permet d'améliorer nettement les performances énergétiques du bâtiment tout en conservant les fonctionnalités intérieures. C'est la deuxième école de la Ville à bénéficier de ce type de travaux après l'école élémentaire de Corbiac et on peut noter que l'école élémentaire d'Hastignan est déjà équipée de panneaux photovoltaïques.

Le budget prévisionnel est de 166 666,67 € HT.

Cette opération est autofinancée par la Ville.

- Aménagement d'une classe au Groupe Scolaire la Garenne, construction d'un préau et mise en accessibilité

L'évolution démographique de la Commune nécessite d'augmenter la capacité d'accueil de ses écoles. Sur celle de la Garenne, il est probable qu'une classe supplémentaire soit nécessaire dans les années à venir. Afin de répondre à ce besoin, une première phase de travaux a été programmée pour 2020 sur le groupe scolaire la Garenne. Elle comprend la transformation du logement de fonction inoccupé en classe supplémentaire, le remaniement des circulations permettant de la relier au reste de l'école, la réalisation d'une première partie de la mise en accessibilité prévue dans le cadre de l'Agenda d'Accessibilité Programmée (AdAP) de la Commune ainsi que la création d'un préau pour l'école maternelle.

Le budget prévisionnel est de 208 333,33 € HT.

Cette opération est autofinancée par la Ville.

- Rénovation de la cour de l'école Hastignan

La cour de l'école élémentaire Hastignan pose depuis de nombreuses années des difficultés récurrentes par temps de pluie. Après une étude hydraulique qui a permis d'identifier les meilleures solutions de gestion des eaux pluviales, les travaux de rénovation de la cour sont programmés pour l'été 2020. Outre la collecte des eaux pluviales, le projet prévoit de retraiter l'ensemble des revêtements, de conforter le végétal, notamment la trame arborée avec un meilleur traitement des pieds d'arbres, et de renforcer l'accessibilité de cet équipement scolaire. Ce projet se fera dans le respect des enjeux climatiques (végétalisation, perméabilité des sols, ombre...).

Le budget prévisionnel est de 166 666,67 € HT.

Cette opération est autofinancée par la Ville.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Adopte la réalisation des opérations détaillées ci-dessus sur l'exercice 2020 : travaux de restructuration et d'extension du Groupe scolaire Cérillan, isolation de l'école Hastignan par l'extérieur, aménagement d'une classe au groupe scolaire la Garenne, construction d'un préau et mise en accessibilité, et rénovation de la cour de l'école Hastignan.

Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à déposer une demande de subvention auprès de la Préfecture au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local pour les opérations mentionnées ci-dessus.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à **25 POUR, 4 CONTRE et 0 ABSTENTION(S)**.



Fait et délibéré à Saint-Médard-en-Jalles

le 11 février 2020

pour expédition conforme

Le maire,

Jacques Mangon



- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : VILLE SAINT MEDARD EN JALLES (33)

Utilisateur : Desrosier Céline

Paramètre de la transaction :

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Délibérations
Numéro de l'acte:	DG20_001
Date de la décision:	2020-02-11 00:00:00+01
Objet:	DEMANDE DE FINANCEMENT AUPRÈS DE L'ÉTAT AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT LOCAL. AUTORISATION
Documents papiers complémentaires:	NON
Classification matières/sous-matières:	7.10 - Divers
Identifiant unique:	033-213304496-20200211-DG20_001-DE
URL d'archivage:	Non définie
Notification:	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier:		
033-213304496-20200211-DG20_001-DE-1-1_0.xml	text/xml	932
nom de original:		
DG20_001.pdf	application/pdf	1049255
nom de métier:		
99_DE-033-213304496-20200211-DG20_001-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	1049255

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	13 février 2020 à 10h43min52s	Dépôt initial
En attente de transmission	13 février 2020 à 10h43min53s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	13 février 2020 à 10h43min55s	Transmis au MI
Acquittement reçu	13 février 2020 à 10h44min44s	Reçu par le MI le 2020-02-13